

PORT ROYAL ET LES RÊVES

II

Par Jean LESAULNIER

Les visions de trois des sœurs Arnauld,

« Une opération de Dieu » ?

Introduction

Dans les années 1650, sous l'impulsion du solitaire de Port-Royal Antoine Le Maistre, et de sa cousine germaine Angélique de Saint-Jean, fille de Robert Arnauld d'Andilly, religieuse depuis 1644, Port-Royal lance une immense entreprise historiographique, qui se perpétuera jusqu'aux XVIII^e et XIX^e siècles : le but en est de constituer la « mémoire de Port-Royal ». Les moniales sont invitées par Le Maistre et Angélique de Saint-Jean à composer des récits sur leur vie dans l'abbaye ; la mère Angélique Arnauld rédige elle-même une « Relation autobiographique », qu'elle n'achèvera jamais ; son neveu Le Maistre s'entretient avec la mère de manière à fixer des souvenirs qui serviront à écrire l'histoire de l'abbaye célèbre de la vallée de Chevreuse.

L'abbesse, qui, depuis 1648 et de manière irrégulière, réside de nouveau au monastère de Port-Royal des Champs, raconte ainsi à son neveu Le Maistre, retiré aux Granges voisines, la réforme qu'elle a introduite dans les deux couvents des Champs et de Paris, ses relations avec les directeurs spirituels de l'abbaye, ainsi que ses relations avec sa famille, ses parents, sa mère, qui, dit la mère Angélique, « ne m'aimait point », ses frères et ses sœurs.

Elle parle plusieurs fois de ces dernières, en particulier d'Anne et de Madeleine, dont elle rapporte la vision qui les a conduites à devenir religieuses à Port-Royal, ainsi que de Catherine. La première, Anne (1592-1653), fille d'Antoine Arnauld l'avocat et de Catherine Marion, pense très jeune à entrer au couvent ; mais elle demeure dans le monde jusqu'à l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, et, à la suite d'une vision qu'elle aurait eue dans l'église paroissiale de Saint-Merri, elle décide de se faire religieuse. Elle entre à l'abbaye de Port-Royal des Champs le 16 octobre 1616 et y prend l'habit de novice le 25 décembre suivant. Elle prononce ses vœux le 18 février 1618, sous le nom d'Anne-Eugénie de

l'Incarnation. Elle meurt le 1^{er} janvier 1653 à Port-Royal de Paris : « c'était vraiment une sainte », dira la mère Angélique, sa sœur.

La deuxième sœur, Madeleine (1608-1649), entre au monastère des Champs à la suite d'un rêve qu'elle fait, dans la nuit du 29 février au 1^{er} mars 1618, dans l'hôtel familial de Paris : elle y voit en songe sa sainte patronne Madeleine qui l'appelle et l'incite à aller « au désert » avec elle. Elle raconte son rêve le matin suivant à son père, Antoine Arnauld, et à sa sœur Catherine Le Maistre, qui ne lui prêtent guère attention. Madeleine ne prend l'habit qu'en 1624, sous le nom de Madeleine de Sainte-Christine et ne s'engage définitivement à Port-Royal de Paris qu'après le transfert de la communauté en 1625. Malade depuis longtemps, elle meurt à Paris le 3 février 1649.

La troisième sœur, enfin, Catherine Arnauld (1590-1651), s'est mariée en 1606 à Isaac Le Maistre, dont elle vit séparée de corps et de biens à partir de 1616 : elle demeure désormais sous le toit de l'hôtel familial des Arnauld avec ses cinq fils, à l'exception de trois ans qu'elle passe à l'hôtel de Longueville. Après la mort d'Isaac, le 12 septembre 1640, elle prend l'habit au monastère de Port-Royal un mois plus tard et prononce ses vœux le 25 janvier 1644 : elle porte le nom de Catherine de Saint-Jean. Elle meurt à Port-Royal des Champs le 22 janvier 1651.

La vision de Catherine, rapportée par la mère Angélique à Antoine Le Maistre, ne concerne pas sa propre vocation religieuse, mais l'ouverture controversée de l'Institut du Saint-Sacrement : une maison que l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, suggère, dès 1627, à la mère Angélique Arnauld de créer. Catherine Le Maistre s'y oppose d'abord, craignant que Port-Royal ne soit assez fort pour ce nouvel établissement et que cet Institut ne soit établi dans le monastère de Port-Royal de Paris. À la fin de septembre 1629, Catherine accompagne sa sœur, la mère Agnès, au monastère de Tard à Dijon, et là elle a une vision relative à une maison dédiée au culte du Saint-Sacrement et au changement de vêtement des religieuses.

L'importance accordée à ces visions par la mère Angélique Arnauld peut se résumer dans ce qu'elle dit à propos de sa jeune sœur Madeleine, Madelon, comme elle l'appelle : « Je ne puis douter que ce ne soit une opération de Dieu, qui seul peut changer tout le cœur d'une fille en un moment. »

Source du texte

Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, Utrecht, 1742, t. II, chap. XXIII : entretiens de la mère Angélique et d'Antoine Le Maistre.

[Introduction d'Antoine Le Maistre ¹]

Je lui dis [à la mère Angélique Arnauld] sur ce sujet que c'était là mon sentiment et que j'avais remarqué dans l'antiquité ecclésiastique que Dieu avait révélé diverses choses en songes et en visions aux saints et aux saintes et que les Pères de l'Église qui ont été les plus graves et les plus sages ont rendu témoignage à la vérité de ces apparitions prophétiques, comme des grâces venues du ciel ; et lui ayant demandé quelles étaient ces trois visions que ses trois sœurs avaient eues, elle me dit :

[a) La première vision : Anne Arnauld, future religieuse sous le nom d'Anne-Eugénie de l'Incarnation]

Ma sœur Anne-Eugénie m'a dit vingt fois, et me l'a écrit même de sa propre main, que, lorsqu'elle était au logis de feu mon père, prête à marier et âgée de vingt-deux ans, elle eut quelques mouvements de penser à se retirer du monde et à renoncer au mariage dont on lui avait parlé ; et que, s'en étant allée à Saint-Merri, avec feu ma mère, dans notre chapelle de Saint-Laurent, lorsqu'elle entendait la messe et priaït Dieu, elle se sentit tout d'un coup transportée en esprit hors d'elle-même et amenée en la présence de Notre Seigneur Jésus-Christ, devant lequel s'étant jetée à genoux, il s'approcha d'elle et lui mit une bague dans le doigt, en lui inspirant au même temps un si violent et si ferme désir d'être religieuse que, l'ayant dit peu après au P. Archange ², ami intime de M^{me} de Guise ³ et de feu ma mère, ce bon Père, pour l'éprouver, lui dit plusieurs raisons vraisemblables, qui allaient à la détourner de ce dessein et au moins à le différer. Il lui parla même en l'air de quelque mariage avantageux. Et alors elle lui dit ces mêmes mots qu'elle m'a dits plusieurs fois :

Mon Père, je vous déclare que, quand votre M. de Guise voudrait et pourrait m'épouser, quoique je ne sois qu'une petite demoiselle, je ne voudrais point de lui. Il faut que je sois mariée à un plus grand seigneur.

Le Père Archange, la voyant si ferme, l'exhorta à exécuter son dessein comme elle fit. Et toute la suite de sa vie, qui a été très sainte, a répondu à cette vocation toute divine et toute miraculeuse ; car c'était vraiment une sainte. Et j'en puis vous dire qu'autant que j'en puis juger, les deux dernières années de sa vie, il paraissait visiblement que la grâce avait comme détruit en elle le reste des mouvements de la nature et avait fait régner absolument l'Esprit de

¹ Le neveu de la mère Angélique est l'un de ses auditeurs habituels, avec Antoine Arnauld, Antoine Singlin, Robert Arnauld d'Andilly, Louis-Isaac Le Maistre de Sacy, quelques solitaires et quelques religieuses.

² Le P. Archange de Pembroke, capucin de Pembroke, est pendant de longues années, le confesseur des religieuses de Port-Royal des Champs, dès 1609, semble-t-il.

³ Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise (1585-1656), est l'épouse de Charles de Lorraine, duc de Guise et la mère d'Henri de Guise (1615-1664).

Dieu dans son âme. Je ne vous dis cela qu'à cause de la connaissance très particulière que j'ai eue du fond de son cœur et de ses inclinations naturelles.

[b) La deuxième vision : la jeune sœur Madeleine]

Après qu'elle m'eut dit cette première histoire, je la priai de me dire les deux autres, et elle poursuivit de cette sorte.

Quand j'allai à Maubuisson pour y établir la réforme en 1618, je passai par Paris et allai loger chez mon père. J'y trouvai ma petite sœur Madelon, qui était mondaine et qui faisait la belle, comme elle l'était aussi ⁴. Aussitôt que je la vis, j'en fus affligée, et lui dis : « Qu'est-ce, ma petite sœur Madelon ? Ne voulez-vous point être religieuse et venir demeurer avec nous ? » À quoi elle me répondit hardiment : « Non, ma sœur, je n'en ai pas la moindre envie ! – Eh ! Que voulez-vous donc devenir, mon enfant ? – Ma sœur, j'ai envie d'être mariée ». À quoi je lui répondis : « Et qu'est-ce qui vous fait désirer le mariage ? – Rien autre chose, me dit-elle, que l'affection que j'ai pour les petits enfants. Je les aime de tout mon cœur. Je ne puis me lasser de baiser et de tenir mes petits neveux ⁵ : et c'est ce qui me donne envie d'en avoir ». Il est vrai que cette simplicité d'une petite fille de dix ans, qui ne savait ce que c'était que la virginité et le mariage, et qui témoignait seulement avoir envie d'être mère de petits enfants, me fit rire un peu d'abord ; mais ensuite je sentis de la douleur de la voir si mondaine et si éloignée de se donner à Dieu.

Je partis donc avec mes sœurs pour Maubuisson ; et feue ma mère ⁶, qui me conduisait, amena avec elle une fille qui servait ma petite sœur et qui voulait être religieuse. Cette fille ne m'ayant découvert son dessein que lorsque je fus arrivée à Maubuisson, je lui dis que je ne pouvais la recevoir sitôt, les places vacantes ayant été retenues par d'autres filles, mais que je lui conseillais d'attendre, et cependant de parler de Dieu à ma petite sœur Madelon, et de bien prier pour elle, afin qu'il lui fît la grâce de la convertir, et que si Dieu se servait d'elle pour cet effet que je désirais beaucoup, je lui promettais de la recevoir, non à Maubuisson, où les places étaient prises, mais à Port-Royal, qui était tout réformé et où elle ferait beaucoup mieux que de rester dans l'abbaye de Maubuisson.

Cette fille, bien contente de la proposition que je lui faisais, me dit qu'elle prierait Dieu pour ma petite sœur, autant qu'il serait en sa puissance ; et Dieu exauça tellement la prière qu'elle faisait avec tant de ferveur et le désir que j'avais eu de la voir toute à lui, que la même nuit qui suivit ce discours, ma petite sœur Madelon, qui était couchée dans la chambre de ma mère, [et avait auprès d'elle Catherine, qui a été depuis M^{me} Barandin ⁷, qui est à M^{lle} de

⁴ Le séjour de la mère Angélique dans sa famille à Paris dura du 19 au 29 février 1618.

⁵ Les enfants de Robert Arnauld d'Andilly et ceux de Catherine Arnauld.

⁶ Catherine Marion (1573-1641) est mariée à Antoine Arnauld depuis le 1^{er} avril 1585.

⁷ Personne non identifiée.

Longueville ⁸], vit en songe une grande dame fort belle, qu'elle disait être sainte Madeleine, sa patronne, qui était dans un désert, et, l'appelant, lui dit : « Venez, ma fille, venez au désert avec moi ». Et ensuite elle fut saisie d'un si ferme désir d'être religieuse qu'à l'heure même elle appela sa grande amie Catherine et la réveilla, pour lui dire qu'elle venait de former le dessein de quitter le monde et d'aller passer sa vie dans le désert de Port-Royal, et qu'elle avait vu sainte Madeleine, qui l'appelait. Cette fille, qui était sage, lui répondit qu'elle devait attendre au matin et à son réveil, pour dire son songe, et achever de dormir pendant le reste de la nuit, se moquant en elle-même de ce qu'elle lui disait. La petite fille lui dit : « Vous ne me croyez donc pas ; mais cela se fera ». Et dès le matin, elle raconta ce songe à mon père, qui s'en joua, et ensuite à ma sœur Catherine de Saint-Jean, votre mère ⁹, qui n'y ajouta guère plus de foi.

Cependant ma mère étant revenue de Maubuisson, ma sœur Catherine [Le Maistre], qui l'alla recevoir comme elle entra au logis, lui dit qu'elle avait à lui dire une nouvelle bien fraîche, qui était que sa sœur Madelon disait, depuis la nuit seulement, qu'elle voulait être religieuse et assurait tellement qu'elle la serait qu'elle n'en pouvait douter. Ma mère crut davantage à ce discours que ma sœur ; et après avoir vu la petite fille le dire et le redire toujours, elle la vit depuis exécuter heureusement ce qu'elle avait vu en songe, et obtenir encore par la ferveur de ses prières la vocation de sa cousine Anne [de Saint-Paul] Arnauld ¹⁰, qu'elle aimait comme elle-même et à qui elle avait promis dès lors de prier toujours pour elle jusqu'à ce qu'elle vînt être religieuse à Port-Royal, ainsi que vous avez vu qu'elle a fait depuis ¹¹.

Or, quand je considère l'opposition que j'avais vue dans l'esprit de ma sœur pour la vie religieuse en passant par Paris, et son changement si subit arrivé la nuit suivante, lorsque je gémissais devant Dieu et venais de parler à la fille qui la servait, je ne puis douter que ce ne soit une opération de Dieu, qui seul peut changer tout le cœur d'une fille en un moment, et la tenir, ainsi qu'il l'a fait depuis, dans une résolution ferme et qui n'a jamais branlé, d'embrasser la vie religieuse pour le reste de ses jours comme elle a fait.

[c) *La vision de Catherine Le Maistre* ¹²]

La troisième vision, que je ne tiens pas moins venue de Dieu, qui seul connaît l'avenir et le peut révéler à ses serviteurs ou à ses servantes, est une qu'eut ma sœur Catherine de Saint-Jean, votre mère, lorsqu'elle s'en fut allée au Tard de Dijon, pour y conduire la mère

⁸ Anne-Geneviève de Bourbon (1619-1679), deuxième femme du duc de Longueville.

⁹ C'est la mère Angélique qui parle à Antoine Le Maistre, l'un des cinq fils de Catherine Arnauld-Le Maistre.

¹⁰ Anne (1611-1633) était la fille de David Arnauld, contrôleur des Restes, frère d'Antoine, l'avocat, et de Gabrielle Le Fèvre; elle entra à Port-Royal à vingt et un ans, malgré l'opposition de ses parents, qui le lui interdirent longtemps; elle mourut à l'Institut du Saint-Sacrement le 12 septembre 1633.

¹¹ Note marginale: « T. I, pp. 518 et suiv. » des *Mémoires* d'Utrecht.

¹² C'est toujours la mère Angélique qui parle à Antoine Le Maistre

Agnès et mes autres sœurs ¹³. Nous étions alors en peine de l'Institut du Saint-Sacrement, que nous étions prêtes d'embrasser ¹⁴. Mais nous délibérions s'il était plus expédient de le prendre à Port-Royal sans aucun nouvel établissement. Ma sœur Catherine ne nous croyait pas assez bonnes à Port-Royal pour un nouvel Institut et aussi saint que celui-là ; et néanmoins elle n'était point d'avis d'un nouveau monastère, craignant la séparation. Les autres étaient d'avis d'une nouvelle maison et c'était la pensée de celui qui pressait davantage l'Institut ¹⁵. Ma sœur Catherine, nous ayant laissées dans ce doute et priant Dieu dans l'église du Tard de Dijon, s'imagina voir devant elle les religieuses de Port-Royal de Paris dans le vieux avant-chœur, avant que la nouvelle église fût bâtie, et vit qu'elles quittaient leurs scapulaires noirs et qu'on leur en mettait de blancs avec une croix rouge sur l'estomac. Cette vue lui fit croire qu'on voulait faire les filles de Port-Royal filles du Saint-Sacrement. Elle dit à une personne qu'elle voyait présente devant elle : « Sont-elles assez bonnes pour fonder un nouvel Institut, qui demande tant de pureté ? » À quoi on lui répondit : « Elles s'amenderont ». Et, lui ayant demandé ce que deviendrait une dame de sa connaissance ¹⁶ qui était à Port-Royal et si elle embrasserait cet Institut, elle lui répondit : « Cette dame changera et ne demeurera pas comme elle est ».

Or, ce qui me toucha le plus fut que dès le lendemain, ou deux jours après, ma sœur Catherine m'écrivit ce qu'elle avait vu lorsqu'elle priait Dieu, avec toutes les circonstances que je viens de dire. Et ce qui arriva ensuite détruisait alors, ce semblait, toute la vérité de cette vision. Car les filles de Port-Royal ne changèrent point leurs scapulaires noirs et on établit la maison du Saint-Sacrement, ce qu'elle avait toujours appréhendé ; et cette dame ne changea point pendant six ans, étant toujours demeurée à Port-Royal. Mais M. l'archevêque de Paris ¹⁷ ayant agréé en 1638 qu'on vendît la maison du Saint-Sacrement et que toutes les filles revinssent à Port-Royal ¹⁸, il ordonna depuis [en 1647] qu'elles embrasseraient toutes cet Institut. Mais on délibéra si on changerait de scapulaire et si on prendrait celui qu'avaient eu les sœurs quand elles étaient au Saint-Sacrement. J'étais d'avis de n'en point changer ; et feue ma sœur Anne-Eugénie était d'avis contraire.

Pendant cette irrésolution, il arriva qu'en cherchant des hardes, on ouvrit un petit coffre, qui était venu du Saint-Sacrement et qui n'avait point été ouvert depuis huit ou neuf ans. Ce petit coffre était plein de scapulaires blancs avec la croix rouge que les sœurs du

¹³ La mère Agnès rejoignit l'abbaye du Tard à Dijon en septembre 1629 ; elle en devient prieure en novembre. Elle ne reviendra à Port-Royal que le 20 novembre 1635.

¹⁴ L'Institut du Saint-Sacrement n'ouvre ses portes qu'en 1633 et sera fermé en 1638.

¹⁵ « M. Zamet, évêque de Langres » (note de l'édition de 1742) : Sébastien Zamet (1587-1655), évêque de Langres de 1614 à sa mort, est à l'origine de la fondation de l'Institut du Saint-Sacrement, situé rue du Bouloi, non loin du Louvre ; il en sera l'un des trois prélats protecteurs, avec Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, et Jean-François de Gondi, qui est alors évêque de Paris.

¹⁶ « Madame de Pontcarré » (note de l'édition de 1742) : Marie Le Prévost de Saint-Germain, épouse de Nicolas Camus de Pontcarré, présente à Port-Royal de Paris depuis 1626, quitte le monastère en 1639 et meurt en 1644.

¹⁷ Jean-François de Gondi (1584-1654).

¹⁸ La mère Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, qui a été abbesse de Port-Royal de 1630 à 1636, quitte l'Institut et revient au couvent du faubourg Saint-Jacques avec les dernières religieuses le 19 mai 1638.

Saint-Sacrement y avaient mis après leur retour à Port-Royal. Aussitôt on le porta à ma sœur Anne-Eugénie, qui était maîtresse des petites filles et qui, les ayant tirés, me les apporta et me dit que Dieu décidait leur difficulté par cet effet de sa Providence, et qu'ayant permis que ce petit coffre fermé depuis neuf ans eût été ouvert par hasard, et sans que personne pensât à ce qui était dedans, il leur envoyait ces scapulaires pour s'en servir et prendre aussi bien l'habit que la règle de cet institut. Elle me dit cela d'une manière si persuasive qu'elle me fit condescendre à ce qu'elle me disait. Et la résolution étant formée de prendre cet habit, la cérémonie s'en fit en octobre 1647 ¹⁹ par M. l'official : M. Bignon, l'avocat général, était présent ²⁰. Chacune des filles vint recevoir ce nouveau scapulaire de la main de M. l'official dans l'ancien chœur et s'en allait pour le mettre dans l'avant-chœur : ce qui arriva l'année de devant que la nouvelle église fut bâtie.

Ainsi la vision de ma Sœur Catherine de Saint-Jean se trouva entièrement accomplie, la dame étant sortie de notre maison dès 1638 et toutes les sœurs de Port-Royal ayant pris cet habit dans le même avant-chœur qu'elle avait vu.

¹⁹ C'est le 24 octobre 1647 que Port-Royal devint « Port-Royal du Saint-Sacrement » : l'Institut du Saint-Sacrement est alors intégré dans le monastère parisien du faubourg Saint-Jacques. L'official, supérieur des religieuses, André Du Saussay, préside la cérémonie de leur changement d'habit : tout en conservant l'habit de Cîteaux, les moniales remplacent le scapulaire noir par un blanc, sur lequel serait placée une croix écarlate ; le blanc et le rouge symbolisent le pain et le vin de l'eucharistie.

²⁰ Jérôme I Bignon (1589-1656), avocat général au parlement de 1626 à sa mort, mettra ses deux fils Jérôme II et Thierry aux petites écoles de Port-Royal, et confiera sa fille Marie comme pensionnaire aux religieuses.